



DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2023 – B - 023

Séance du 3 mai 2023



**ADHESION 2023 L'ASSOCIATION L'ESCURO – CPIE DES PAYS CREUSOIS
(CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT)**

L'an deux mille vingt-trois, le 3 mai à 18h00 heures, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 28 avril 2023.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Valérie BERTIN, Céline COLLET-DUFAYS et Catherine DEBAENST, et Messieurs Denis PRIOURET, Jean-Luc LEGER, Philippe ESTERELLAS, Laurent LHERITIER, Claude BIALOUX et Alain DETOLLE.

ETAIT EXCUSE : Didier TERNAT

Mme Valérie BERTIN présente le rapport suivant :

Créée en 1983, l'association L'ESCURO – CPIE des Pays Creusois est labellisée Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement depuis 2002 au sein d'un réseau de 80 CPIE à l'échelon national et membre fondateur de l'Union régionale des 13 CPIE de Nouvelle-Aquitaine depuis 2016.

Reconnu organisme d'Intérêt général et agréé protection de l'environnement, le CPIE des Pays Creusois agit pour accélérer la transition écologique sur le département de la Creuse et au-delà en co-construisant des projets avec l'implication de nombreux partenaires.

Chaque CPIE, ancré sur son territoire, agit avec les gens et les acteurs qui l'habitent et, en prenant appui sur leurs envies, leurs besoins, leurs savoirs et savoir-faire et en apportant sa connaissance du territoire, son expertise, sa pédagogie et son expérience de la mise en relation et de la co-construction, les accompagne pour élaborer et mettre en œuvre des solutions territoriales innovantes.

Considérant l'intérêt pour le territoire d'une protection de l'environnement, il apparaît opportun d'adhérer au CPIE des Pays Creusois au titre de l'année 2023.

Le montant de la cotisation 2023 des collectivités s'élève à 0,08 €/ habitant plus un fixe à 50 € soit 993,52 €.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'adhérer à **L'ASSOCIATION L'ESCURO – CPIE DES PAYS CREUSOIS** pour l'année 2023 et de lui verser la cotisation afférente d'un montant de 993,52 €.

Ainsi fait et délibéré le 3 mai 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

PUBLIEE le

La Présidente,
Valérie BERTIN

